

# Règlement du jeu ticket d'or Gavottes®

## ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société Loc Maria Biscuits, ci-après « l'Organisatrice » dont le siège social est situé 1 rue de Pelineuc, 22100 LANVALLAY, immatriculée au RCS St-Malo 483 100 301 00033, organise le Jeu « Ticket d'Or » qui se déroulera du 2 octobre 2023 au 25 mars 2024.

Le Jeu est un jeu avec obligation d'achat déployé en France métropolitaine et est réservé à des personnes physiques majeures.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement (le « Règlement »), en toutes ses stipulations, ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux loteries en vigueur en France.

## ARTICLE 2 – GAINS A REMPLIR

Dix « Tickets d'Or » permettent de gagner un week-end à Dinan pour deux personnes, valable du 28/06/2024 au 29/06/2024 d'une valeur unitaire de 328€ TTC incluant :

- Une visite de notre usine Gavottes® à Lanvallay pour 2 personnes
- Une balade en bateau électrique sur la Rance avec la société DINA'VIG de Dinan pour 2 personnes - Prix généralement constaté : 38,00€ TTC
- Une nuit pour 2 personnes à l'hôtel MERCURE à Dinan - Prix généralement constaté : 160,00€ TTC
- Un dîner pour 2 personnes au restaurant LE COLIBRI à Dinan - Prix généralement constaté : 130,00€ TTC

Les frais de transport des participants ne sont pas pris en charge par l'Organisatrice.

La visite, qui sera encadrée par du personnel interne, n'est pas adaptée aux personnes à mobilité réduite (aménagements non adaptés). Cette visite n'est pas obligatoire pour participer au week-end.

10 tickets gagnants sont à trouver dans les coffrets Assortiments de Crêpes Dentelle Chocolat Noir Orange et Chocolat au Lait Gavottes®, dit « Bicyclette », EAN 3535800010869 et EAN 3535800009344 qui sont commercialisés :

- Dans les grandes surfaces situées en France métropolitaine dont la liste est annexée au présent règlement.
- Dans les boutiques Gavottes® et Traou Mad® du Groupe Loc Maria Biscuits

Chaque participant ne peut remporter qu'un seul ticket (même nom, même adresse postale et/ou même adresse électronique) sur toute la période du Jeu.

## **ARTICLE 3 – DESCRIPTION DU JEU, DURÉE ET MODALITÉS DE PARTICIPATION**

### **3.1 Description du jeu**

Le Jeu consiste en trouver l'un des dix « Ticket d'Or » qui a été glissé dans les coffrets Assortiments de Crêpes Dentelle Chocolat Noir Orange et Chocolat au Lait Gavottes®, dit « Bicyclette », EAN 3535800010869 et EAN 3535800009344. Pour ce faire, l'achat d'un coffret est nécessaire via les canaux mentionnés à l'Article 2 de ce présent règlement.

Sur chaque « Ticket d'Or » se trouve un code gagnant de 10 caractères ainsi que l'adresse électronique suivante [ticketsdor@locmaria.fr](mailto:ticketsdor@locmaria.fr).

En cas de trouvaille d'un des dix « Tickets d'Or », le participant qui aura trouvé le ticket devra se signaler avant le 5 avril 2024 (soit au plus tard le 5 avril 2024 à 23h59) auprès de l'Organisatrice en envoyant un courrier électronique à l'adresse mail [ticketsdor@locmaria.fr](mailto:ticketsdor@locmaria.fr) comprenant les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et code gagnant inscrit sur le « Ticket d'Or ». Le participant sera alors considéré comme gagnant (le « Gagnant »).

Tout participant ne se déclarant pas comme gagnant avant le 5 avril 2024 (au plus tard le 5 avril 2024 à 23h59) selon les modalités indiquées dans le présent Règlement ne pourra pas bénéficier de son gain.

A partir du 8 avril 2024, l'Organisatrice prendra contact avec chaque Gagnant pour organiser leur venue le 28/06/2024, étant précisé que le week-end remporté ne peut être utilisé uniquement du 28/06/2024 au 29/06/2024 pour des raisons d'organisation interne, liées à la visite de l'usine Gavottes®. Le Gagnant aura jusqu'au 22 avril 2024 (soit au plus tard le 22 avril 2024 à 23h59) pour confirmer par courrier électronique sa venue auprès de l'Organisatrice.

Tout Gagnant ne confirmant pas son choix de week-end avant le 22 avril 2024 selon les modalités indiquées dans le présent Règlement ne pourra pas bénéficier de son gain.

### **3.2 Durée**

Le Jeu se déroule à partir du lundi 2 octobre 2023 et se termine le vendredi 25 mars 2024 selon les modalités définies dans le présent Règlement. Comme mentionné dans le paragraphe 3.1., le Gagnant aura jusqu'au 5 avril 2024 (au plus tard le 5 avril 2024 à 23h59) pour se signaler auprès de l'Organisatrice.

L'Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre. L'Organisatrice mettra en place les moyens techniques pour informer les participants de ces cas de figures.

### **3.3 Modalités de participation**

Ce jeu fonctionne avec obligation d'achat déployé en France métropolitaine et est réservé à des personnes physiques majeures.

Les « Tickets d'Or » seront mis dans les coffrets Assortiments de Crêpes Dentelle Chocolat Noir Orange et Chocolat au Lait Gavottes®, dit « Bicyclette », EAN 3535800010869 et EAN 3535800009344 sur ligne au sein de notre usine de production Gavottes® à Lanvallay.

Les participants devront participer de leur plein gré au Jeu, et ce, tout en respectant ce règlement.

Toute participation devra être loyale. En conséquence, il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de participer au Jeu à l'aide de plusieurs noms, adresses, adresses mail.

L'Organisatrice se réserve le droit d'exclure de la participation au Jeu toute personne troublant son déroulement, et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé l'opération décrite dans le présent règlement ou aurait tenté de le faire. Un gagnant qui aurait triché serait de plein droit privé de ses possibilités d'obtenir le gain.

Le gain attribué aux gagnants ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise d'une contre-valeur en argent, totale ou partielle, ni à son échange ou remplacement, pour quelque cause que ce soit. Le gain doit être pris en l'état.

Le gain est nominatif et ne peut pas être attribué à une autre personne que celle désignée dans le cadre de ce Jeu. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte. Si les circonstances l'exigent, l'Organisatrice se réserve le droit de remplacer le gain gagné par un gain de valeur équivalente et, dans la mesure du possible, de caractéristiques proches.

Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de l'Organisatrice, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

Toute participation non conforme au présent Règlement (c'est-à-dire inexacte ou en cas d'inscriptions multiples) entraînera l'annulation de la participation.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisatrice à l'adresse suivante : Loc Maria Biscuits – 1 rue de Pelineuc – 22100 Lanvally – Service Marketing et Communication.

#### **ARTICLE 4 – OBLIGATION D'ACHAT**

La participation au Jeu est gratuite avec obligation d'achat. Pour participer au Jeu, il faut nécessairement acheter un coffret Assortiments de Crêpes Dentelle Chocolat Noir Orange et Chocolat au Lait Gavottes®, dit « Bicyclette », EAN 3535800010869 et EAN 3535800009344, pour tenter d'y trouver un « Ticket d'Or » et de remporter le gain. Ces coffrets peuvent être achetés :

- Dans les grandes surfaces situées en France métropolitaine dont la liste est annexée au présent règlement.
- Dans les boutiques Gavottes® et Traou Mad® du Groupe Loc Maria Biscuits

#### **ARTICLE 5 – DROITS DE VERIFICATION DE L'IDENTITÉ DES GAGNANTS**

Les gagnants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur domicile et adresse électronique, ou leur non-appartenance à la société LOC MARIA BISCUITS. Toute indication d'identité ou d'adresse postale ou électronique fautive ou erronée ou toute appartenance à la société LOC MARIA BISCUITS entraînera automatiquement l'élimination de la participation.

## **ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ**

LOC MARIA BISCUITS décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du gain ou qui pourrait affecter ledit gain. La responsabilité de LOC MARIA BISCUITS est strictement limitée à la délivrance du gain effectivement et valablement gagné. En tout état de cause, LOC MARIA BISCUITS ne saura être tenue responsable d'un quelconque dommage direct ou indirect consécutif ou accessoire au Jeu. LOC MARIA BISCUITS se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant son gain.

D'autre part, LOC MARIA BISCUITS ne pourra être tenue pour responsable si, en cas de force majeure, telle que définie par la loi et la jurisprudence française, ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

## **ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES**

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du Jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution du lot.

Les participants autorisent expressément LOC MARIA BISCUITS à utiliser ces données pour un usage promotionnel et commercial liés au Jeu.

Les données personnelles du participant sont conservées par LOC MARIA BISCUITS le temps nécessaire pour honorer les obligations contractuelles, pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, c'est-à-dire pendant la durée de votre participation au Jeu. C'est une durée qui est susceptible d'être allongée de délais de prescriptions légales applicables, notamment aux fins de conserver la preuve des transactions et permettre de répondre à ses obligations légales, mais aussi en cas de litige en cours.

Vous avez le droit de mettre fin à votre participation à tout moment avant 23h59 le 5 avril 2024. Si vous choisissez d'y mettre fin, votre participation cessera d'exister et vos données personnelles seront supprimées.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 en date du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles, les participants disposent, à tout moment d'un droit d'accès aux informations le concernant, d'un droit de les faire rectifier ou compléter si elles sont inexactes ou incomplètes, d'un droit de s'opposer à leur transmission à des tiers, d'un droit de s'opposer à ce qu'elles soient utilisées pour lui adresser des sollicitations commerciales et, plus généralement, d'un droit de s'opposer à toute forme de traitement.

Ces droits peuvent s'exercer en s'adressant par mail à [ticketsdor@locmaria.fr](mailto:ticketsdor@locmaria.fr).

En cas de doute raisonnable de LOC MARIA BISCUITS sur l'identité ou l'exactitude des données personnelles renseignées, notamment en cas de plusieurs modifications successives, LOC MARIA BISCUITS peut être amenée à demander la photocopie d'un titre d'identité de la personne qui exerce son droit.

## **ARTICLE 8 – LITIGES**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

Loc Maria Biscuits – 1 rue de Pelineuc – 22100 Lanvallay – Service Marketing et Communication.

Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

## **ANNEXE – LISTE DES ENSEIGNES PARTENAIRES DU JEU :**

- Hyper U et Super U
- E.Leclerc
- Intermarché Super et hyper
- Carrefour
- Carrefour Market
- Cora
- Auchan
- Schiever
- Géant Casino
- Casino
- Monoprix
- Match